



Elaboration des mesures d'accompagnement à prendre en cas d'un ALEA

## **Le groupe de travail est-il intentionnellement déséquilibré?**

***Le conseil fédéral a décidé d'engager des négociations formelles visant à mettre en place un accord de libre-échange pour le secteur agroalimentaire avec l'UE (ALEA). Il a constitué le 8 avril courant un groupe de travail chargé d'élaborer un concept et de concevoir des mesures d'accompagnement concrètes. La Fruit-Union Suisse considère que la composition de ce groupe est beaucoup trop déséquilibrée.***

Sur les quinze organisations appelées à y participer, onze sont d'emblée largement favorables au libre-échange puisque huit d'entre elles représentent des secteurs en amont du secteur agricole, du commerce, des organisations de marques ou émanent d'un autre secteur de l'économie. Cela ne reflète d'aucune manière l'opinion de la base du secteur agricole! La branche de production agricole la plus concernée par un ALEA, c'est-à-dire les producteurs et transformateurs de fruits, n'est même pas représentée dans le groupe de travail. Le Conseil fédéral a-t-il sciemment composé ce déséquilibre afin que les voix critiques restent dans la minorité? Les producteurs et transformateurs de fruits et de baies sont ainsi implicitement poussés de prime abord dans le camp des partisans au référendum.

La composition du groupe de travail se trouve sous [www.news.admin.ch](http://www.news.admin.ch).

### **Voici pourquoi la FUS est résolument contre tout ALEA**

Dans la production des fruits et des baies, 60% des coûts de production sont en moyenne imputables au facteur travail. C'est bien plus que dans les autres secteurs agricoles. L'impact d'un ALEA sur les coûts de production serait quasi nul puisqu'en Suisse, le salaire est protégé. Par contre, les prix à la production seraient alignés sur les prix européens entraînant ainsi une baisse vertigineuse de revenus pour les producteurs de fruits et de baies et, selon l'étude menée par l'université de Saint-Gall, des pertes de parts de marché de pouvant aller jusqu'à 35%.

La différence de prix restant importante, il ne faut pas compter exporter plus de fruits frais. Il pourrait en outre devenir difficile de réaliser des produits de haute qualité à partir de fruits frais qui permettent de réaliser une majoration «Swissness» des prix (produits courant de caractère similaire).

Les paiements directs calculés sur la surface et autres contributions augmentent le revenu de l'arboriculteur suisse de 2 à 3% chaque année, soit en globalité 10 à 20 millions (sans compter le verger haute-tige). En revanche, le secteur fruitier des Etats européens est soutenu à coup de subventions à utiliser pour investir dans les cultures fruitières, les équipements de protection contre les intempéries, les chambres réfrigérées, les installations de triage et de commercialisation et les entreprises de transformation des fruits. Le montant de ces subventions est chaque année de plusieurs centaines de millions de francs!

Plus d'Informations auprès de:

Bruno Pezzatti, Directeur de la Fruit-Union Suisse FUS  
Tél. 041 728 68 10, portable 079 279 57 94, courriel [bruno.pezzatti@swissfruit.ch](mailto:bruno.pezzatti@swissfruit.ch)

Rolf Matter, Contact pour la presse de la Fruit-Union Suisse FUS  
Tél. 041 728 68 60, portable 079 692 17 89, [rolf.matter@swissfruit.ch](mailto:rolf.matter@swissfruit.ch), [www.swissfruit.ch](http://www.swissfruit.ch)